



Aguessac, le 27 mai 2025

CONVOCATION

Objet : Séance du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la salle de réunion de la Mairie d'Aguessac :

Le lundi 02 juin 2025 à 18 heures 30 minutes (1).

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

- Camping la Belle Etoile – cession de bail ;
- Communauté de Communes Millau Grands Causses – opération façade – nouveau plafond ;
- Blocage du montant des loyers mensuels des locaux professionnels de la Maison de Santé de la Vallée à Aguessac et de l'association ADMR, à compter de 1^{er} juin 2025 pour une durée d'un an ;
- Ecole Privée Claude Peyrot – demande de subvention pour un voyage scolaire du 23 au 26 juin 2025 au Relais de Valrance ;
- Finances : demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables ;
- Finances : Décision modificative n° 1 - budget 2025 - Lotissement les Coteaux de la Treille ;
- Questions diverses.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, en mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Anne PAILHAS**



Le maire transmet la convocation aux conseillers par voie dématérialisée. Toutefois, à la demande expresse du membre concerné, elle peut lui être envoyée par écrit à son domicile ou à une autre adresse. (CGCT, art. L. 2121-10)

(1) Dans toutes les communes, y compris celles de 3 500 habitants et plus (où le délai habituel de convocation est de cinq jours francs), la convocation doit être adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion (art. L. 2121-7 et L. 2121-11 du CGCT)